

## **Sommaire**

- I.** Le dernier vœu de ma mère — 9
- II.** L'encampement palestinien — 37
- III.** Neirab — 63
- IV.** La Nakba continue : l'exigence  
du droit au retour — 99
- Épilogue — 129

## II. L'encampement palestinien

*«Notre armée ne cesse de conquérir les villages arabes et leurs habitants ont peur et fuient comme des souris. Il suffit que pendant la nuit plusieurs obus sifflent au-dessus de leur tête et ils fuient pour sauver leur vie.»*

*— Yossef Weitz, le 21 avril 1948*

### *Une rencontre fortuite*

Avant de revenir au camp, il a fallu des étapes, autant de détours avant LE retour. Même dans une Palestine libérée, le « droit au retour » ne serait pas tant une fin qu'un commencement : l'ouverture de problèmes nouveaux, posés à l'avenir d'une nation et d'un peuple. La Palestine qui se réinvente chaque jour dans l'exil prépare ainsi les jalons de sa réinvention future. Le retour est notre idéal inaliénable ; quoiqu'il demeure impossible, sans cesse recommencé, toujours partiel. Je n'ai jamais pu rentrer en Palestine occupée – ni sur le territoire aujourd'hui défini comme « israélien ». Et ma venue à Neirab a été précédée d'autres retours. Avant d'accueillir le vœu maternel, de m'approprier le camp comme une réalité intime, mon rapport aux camps fut celui de la recherche, de l'activisme, du droit.

Mon premier retour aux camps a quelque chose de fortuit. Nous sommes presque dix ans avant le décès de ma mère et mon université me propose une année à l'étranger. Parmi les nombreux partenariats, la secrétaire égrène le nom des pays devenus instables depuis les révoltes de 2011. Dans cette liste, il ne reste plus que le Liban et la Jordanie pour m'accueillir. Voilà qui donnait le ton du sort réservé à cette région, maudite par l'histoire depuis le découpage impérialiste de Sykes-Picot (1916) et la déclaration Balfour (1917).

## **Palestine errante**

J'opte pour le Liban. Lorsque je m'installe dans mon studio à Beyrouth, dans le quartier d'Ashrafiyeh, je ne réalise pas immédiatement que je vis au sein de la communauté qui a fait la guerre aux réfugiés palestiniens. Je me promène, insouciant, dans les quartiers chrétiens maronites, mon keffieh autour du cou. Je comprends assez vite que ma présence n'est pas anodine, qu'elle est parfois même indésirable. Le jour où je fais installer Internet, deux réfugiés syriens, Muhammad et Mustafa, sont envoyés chez moi. Ils me disent venir de Homs et de Hama. La conversation s'engage et, sans trop savoir pourquoi, je leur demande de m'emmener à Sabra et Chatila. Quelques instants plus tard, je monte dans leur voiture, en route vers ce lieu qui incarne toute la tragédie des réfugiés.

J'y arrive avec beaucoup d'appréhension, craignant ce que je vais voir ou entendre du carnage perpétré par l'extrême droite phalangiste avec le concours d'Israël. Le massacre de Sabra et Chatila est une tache indélébile dans la mémoire et la conscience palestiniennes. Entre curiosité et gêne, je me suis recueillie là-bas comme on se recueille dans un cimetière, sans trouver la tombe de l'être que l'on cherche. Hagarde, je me retrouve près du mémorial, foulant la terre imbibée du sang palestinien, à la recherche des noms de ceux qui ont été sommés, une seconde fois, de disparaître, définitivement, de l'espace et du temps. Or je découvre tout autour des quartiers pleins de vie, extrêmement denses, une rue principale dans laquelle je peine à avancer. Ce qui me frappe d'abord, c'est l'absence de mémoire visible : aucun monument, aucune liste, aucun chiffre. Les enfants jouent au football sur la terre battue des fosses communes. Une seule inscription rappelle : « Sabra et Chatila, massacre perpétré par Israël et ses collaborateurs ». Difficile, dans ces

## II. L'encampement palestinien

conditions, de s'arrêter pour commémorer avec la gravité attendue.

Sabra et Chatila est un camp particulièrement éprouvant sur le plan humanitaire. Je ne pouvais m'ôter de l'esprit que je marchais là où avait été commise une tuerie de masse. Absorbée tant par une forme de deuil que par la mélancolie, j'errais dans les ruelles insalubres, au milieu d'une population qui consacrait chaque seconde à sa propre survie. Le contraste avec le reste de Beyrouth – l'absence d'eau courante, d'électricité – était saisissant. J'éprouvais une certaine déréalisation : incapable de tisser des liens, incapable de m'inscrire pleinement dans les scènes auxquelles j'assistais. Je percevais l'hostilité et la méfiance des réfugiés palestiniens à l'égard des observateurs extérieurs. Les habitants connaissent trop bien les internationaux – journalistes, humanitaires, chercheurs – et refusent d'être regardés comme des animaux en cage.

Une graine s'est pourtant déposée au fond de mon âme, des années avant la mort de ma mère. Cette première rencontre avec ma condition intime installe une obsession durable : chacun des membres de ma famille aurait pu se trouver dans un de ces camps, aurait pu être massacré à Sabra et Chatila, ou ailleurs. J'appartiens à cette communauté d'indésirables. Mon arrivée en France m'a permis, presque par hasard, d'accéder aux privilèges de la prétendue « civilisation » qui envisage le reste de l'humanité comme barbare. Mais, pour la première fois, je comprends que mon parcours est peut-être une trahison de ce que je suis.

Tout au long de mon année libanaise, je retourne régulièrement à Sabra et Chatila ; je visite les camps de Nahr el-Bared, Bedawi, Ein el-Hilweh, Bourj el-Barajneh. Je ne mène aucune recherche, aucune mission humanitaire, ne poursuis aucun objectif. C'est

## **Palestine errante**

une tribulation, une errance. Une tristesse profonde m'habite. Je me suis tant éloignée de cette condition : à quel titre puis-je encore me revendiquer des réfugiés palestiniens ? Chaque visage est un miroir, chaque marque d'antipathie me plonge dans un abîme de questions sur ce que je suis devenue. Les regards méfiants, parfois menaçants, étaient mérités.

### *Les Invisibles*

Les réfugiés sont les grands oubliés de la cause palestinienne. Leur sort est exclu de l'actualité internationale. Pour peu qu'on prenne leur cas en considération, on pouvait dès le départ prédire l'échec des accords d'Oslo en 1993. Les réfugiés ont été mis à l'écart du processus de paix et de la définition de l'État palestinien, alors qu'ils ont constitué les forces vives de la révolution palestinienne. Presque quatre décennies plus tard, rien ne peut m'enlever la conviction qu'une solution politique, même provisoire, même partielle, dans cette région ne saurait faire fi de l'avenir des réfugiés. Comprendre que le cadre d'Oslo est totalement inopérant pour les réfugiés m'amène, dans le cadre de mes études, à consacrer l'année suivante à une approche sous l'angle de la notion d'apartheid. L'appliquer au cas palestinien, c'est adopter l'horizon de l'égalité des droits, au-delà de la question du territoire et des frontières. Or, précisément, la condition des réfugiés fait voler en éclats le prisme des États-nations : apatrides, ils ont vu leur droit au retour rendu impraticable, tandis que toute personne de confession juive peut accéder aux territoires de la Palestine historique. Israël exerce sa politique discriminatoire sur une même population mais dans des territoires qui ne sont ni contigus ni semblables sur le plan juridique. La perspective de l'égalité des droits fait sauter tous les paramètres

## II. L'encampement palestinien

démographiques : ceux-là mêmes qui ont justifié les politiques de transfert de populations.

Je me rends, sans doute naïvement, à l'ambassade palestinienne avec mon mémoire de fin d'études. Je cherchais un espace pour poursuivre cette réflexion et l'orienter vers une action politique ou juridique. L'ambassadeur évince royalement la question : mon angle d'analyse l'embarrasse plus qu'autre chose. C'était en 2015-2016 et les rapports internationaux d'Amnesty ou Human Rights Watch sur la notion d'apartheid n'avaient pas encore été établis et publiés. Il faut dire aussi qu'un tel paradigme trahit l'impuissance de l'autorité palestinienne.

Je me résous donc à commencer une thèse sur le droit international applicable aux camps de réfugiés. Et je prends alors la mesure d'un autre manque : l'absence presque totale d'informations sur les lieux eux-mêmes, sur les quartiers investis par les réfugiés encampés, sur leur matérialité et leur existence quotidienne. Je m'attache donc à documenter juridiquement la situation des camps. C'est un travail froid, clinique, comme pour maintenir une séparation avec ma propre expérience d'encampement. Dans cette masse d'informations recueillies, Neirab – ma réalité intime – se dilue, comme une goutte d'eau dans l'océan. Le camp de mon enfance est bien là, mais il demeure invisible lui aussi, absorbé par des catégories générales qui effacent les singularités. Je m'abreuve de données, de normes, de rapports, comme pour neutraliser l'histoire personnelle bien qu'elle affleure sans cesse sous l'analyse, impossible à dissocier complètement de ce que je cherche à comprendre. Reflet de cet effacement, au plus fort de la guerre en Syrie le camp de Neirab n'est pas évoqué dans l'actualité internationale. Tandis que ma famille me parle des bombardements proches, des opérations de l'armée syrienne, de la présence de Daesh aux portes du

## **Palestine errante**

camp, rien de tout cela n'atteint les espaces médiatiques ou diplomatiques. En dehors de la tragédie du camp de Yarmouk, les camps palestiniens sont largement absents des discussions relatives à une solution politique à la guerre civile syrienne, comme si tout le monde avait consenti à leur disparition effective.

C'est ce constat qui me conduit, en 2019, à interrompre ma thèse pour créer l'Observatoire des camps de réfugiés. J'éprouve à cette période la nécessité de prendre davantage de recul, d'inscrire mon travail dans une dynamique collective et dans une perspective globale sur les migrations et les réfugiés, tout en renforçant l'effort de documentation. Je comprends que le camp n'est ni une réalité nationale ni une réalité strictement palestinienne : la Palestine fut plutôt un laboratoire de l'encampement global.

Les camps palestiniens occupent en effet une place paradoxale et singulière dans l'histoire mondiale des camps. Ils constituent à la fois le cas le plus emblématique de la pérennisation des camps de réfugiés et l'exception la plus radicale au régime standard qui gouverne ces espaces. Cette double caractéristique en fait un objet d'étude privilégié : figurant parmi les plus anciens camps au monde, ils permettent d'observer sur le temps long la mutation progressive d'un dispositif censé être temporaire – des tentes de fortune aux quartiers urbains densément peuplés. La spécificité du statut des réfugiés palestiniens s'explique par le fait que la Nakba est intervenue avant l'adoption de la Convention de Genève relative au statut des réfugiés de 1951<sup>1</sup>. Cette situation juridique et administrative reflète une réalité politique

---

1. Il faudra en réalité attendre la ratification du protocole relatif au statut des réfugiés en 1967 pour que

les dispositions de la convention de Genève puissent s'appliquer de plein droit aux réfugiés palestiniens.

## II. L'encampement palestinien

plus profonde : les camps palestiniens portent aussi une dimension politique forte – ils ne sont pas simplement des lieux d'attente, mais des espaces de résistance et de mémoire où se joue la survie d'une identité nationale menacée de disparition.

Comme l'a montré l'anthropologue Michel Agier dans ses travaux sur la pérennisation des camps, ces espaces finissent par se transformer en véritables microsociétés qui dépassent largement leur condition humanitaire initiale, adoptant leurs propres modes d'organisation sociale, politique et économique. Les Palestiniens, en raison de l'ancienneté de leur exil depuis 1948, sont les précurseurs de cette mutation – et sans doute porteurs de sa plus intense politisation. Leurs camps constituent de véritables terrains d'essai des processus de cloisonnement et d'autonomisation, avec cette spécificité remarquable : contrairement à la plupart des autres réfugiés, les Palestiniens souhaitent souvent rester dans les camps plutôt que d'être déplacés ailleurs, car ces espaces incarnent leur revendication au retour et leur refus d'être absorbés par les pays d'accueil. Cette pérennisation est donc à la fois subie – conséquence de l'impossibilité du retour – et revendiquée – comme affirmation politique d'une identité préservée.

Dire « Je suis de Palestine » renvoie à des repères assignables, au moins symboliques. Mais personne ne comprend vraiment ce qu'est le camp, qui y vit, sous quel statut, ni quel droit s'applique à ces populations. Avec l'Observatoire, je pouvais désormais m'inscrire dans une réalité qui ne se limite pas à la Palestine, mais qu'on voit se disséminer partout : une gestion globale des indésirables<sup>1</sup>. Ce faisant, je n'ai pas souhaité étudier le camp de Neirab. J'avais

---

1. Michel Agier, *Gérer les indésirables : des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire*, Paris, Flammarion, 2008.

## **Palestine errante**

besoin de maintenir une distance avec ce lieu que je me refusais à exposer et à partager. Il me fallait d'abord surmonter l'humiliation que constitue le camp, témoignage de la dépossession infligée à nos familles, désormais sans pays et donc sans droits. Le Palestinien de Neirab n'était pas pour moi le Palestinien glorieux et victorieux ; c'était le Palestinien vaincu. Il me fallut donc passer par un détour humanitaire et une pratique de terrain pour finalement renouer avec ma trajectoire d'exilée encampée. J'y appris à appréhender les camps comme des espaces intimes, mais aussi comme des lieux de fierté, de mémoire et de lutte.

## *Réalité coloniale*

Le chemin n'était pas long de la question de l'apartheid à celle des camps de réfugiés. L'apartheid met en quelque sorte la réalité coloniale à nu, et il se trouve au cœur de la vision sioniste de la Palestine. Bien avant 1948, les colons juifs se sont installés pour prendre possession de la terre, ce qu'aucun dirigeant ne cherche à dissimuler. Pour rendre cette terre colonisable, les Palestiniens devaient être expulsables. Comme l'a montré Sami Hadawi, à la veille de la Nakba, un Palestinien sur deux était propriétaire de son habitation. C'est pour effacer cette réalité matérielle que le plan Daleth prévoit alors de vider 85 % de la population du territoire de la Palestine historique<sup>1</sup>. Ainsi que le formulait en 1940 Avraham Stern, l'un des fondateurs de l'organisation terroriste de la droite sioniste Irgoun : « Les Palestiniens ne sont pas une nation mais une taupe qui a grandi

---

1. Sur le plan Daleth et le caractère délibéré de l'expulsion, voir Ilan

Pappé, *Le Nettoyage ethnique de la Palestine*, Paris, La fabrique, 2024.

## II. L'encampement palestinien

dans l'étendue du désert éternel. Ce ne sont que des assassins<sup>1</sup>.»

Citant ces propos, le chercheur Nur Masalha commente :

Pour le colon juif qui venait apporter la rédemption à la terre, les habitants de cette dernière étaient naturellement « invisibles », dépouillés de toute réalité, humaine ou nationale, et placés dans une catégorie de non-entité marginale<sup>2</sup>.

Le projet de la Nakba n'est pas de déplacer les Palestiniens à un endroit où ils pourraient rester palestiniens. Ce qui leur est demandé, c'est de disparaître. Peu importe où et comment. « Les vieux mourront et les jeunes oublieront. » Ce qu'il y a de Palestine en eux disparaîtra avec le temps, comme les ruines que laissent les destructions.

Les chiffres écrasants de la Nakba donnent une idée de son énormité. En 1948, la minorité juive compte 600 000 personnes, dont 150 000 sont les descendants des 56 000 juifs palestiniens de 1920, et les 450 000 autres, des immigrants entrés légalement ou illégalement en Palestine durant le mandat britannique. Cette minorité a expulsé 780 000 à 800 000 Palestiniens et en a fait des réfugiés. 85 % des Palestiniens qui habitaient le pays devenu Israël furent expulsés de 531 villes et villages<sup>3</sup>.

Dès l'origine, la gestion des camps palestiniens a été marquée par une tension fondamentale entre les

---

1. Cité in Nur Masalha, « Le Concept de "transfert" dans la doctrine... », in *Le Droit au retour* (ouvrage collectif), Arles, Actes Sud, 2002, p.29.

2. *Ibid.*, p.20.

3. *Ibid.*, p.101.

## **Palestine errante**

mouvements spontanés des réfugiés et les logiques de contrôle des organisations humanitaires. Face aux centaines de milliers de personnes expulsées en 1948 qui cherchaient à se regrouper selon leurs appartenances villageoises et familiales, les organisations ont propagé une représentation stigmatisante qualifiant ces «Arabes» d'«indisciplinés», «arrogants» et «nomades» – assimilant ainsi leurs déplacements à du vagabondage. Cette rhétorique coloniale opère une dépolitisation de l'exil en oblitérant la responsabilité politique de l'expulsion au profit d'une gestion purement technique et disciplinaire. Une approche qui s'est traduite concrètement par un système bureaucratique de surveillance – cartes de rationnement, contrôle des déplacements – visant le «maintien de l'ordre» et la prévention de menaces politiques contre l'«équilibre régional»<sup>1</sup>.

### *Espaces indisciplinés*

Au milieu des années 1950, l'UNRWA recense 33 installations de camps – 24 en Jordanie et 9 à Gaza. Malgré son ambition de développer massivement l'habitat, l'agence onusienne ne parvient à loger qu'environ trois réfugiés sur dix. Les catégories les plus favorisées s'installent en ville, tandis que la majorité subsiste dans des refuges précaires situés à la périphérie des agglomérations, générant une crise du logement urbain. La période 1956-1958 voit l'aboutissement du programme de construction avec la substitution graduelle des abris en tissu par des bâtiments permanents : contrairement à la pratique antérieure qui laissait aux résidents le soin d'améliorer leurs tentes,

---

1. Hana Jaber, «Économie et société : qu'est-ce qu'un camp de réfugiés», in *Le Droit au retour*, op. cit., p.238-239.

## II. L'encampement palestinien

l'UNRWA édifie des logements durables<sup>1</sup>. Cette décision matérialise une reconnaissance tacite : l'exil ne sera pas temporaire, son terme demeure indéfini.

Pourtant, cette vision disciplinaire et cette tentative de contrôle humanitaire ont rapidement été mises en déroute par la formidable capacité d'initiative du peuple palestinien réfugié. Loin de se soumettre passivement à la gestion bureaucratique, ces derniers se sont progressivement réapproprié les espaces de l'UNRWA pour en faire des lieux d'existence à part entière où se préserve et se reconstitue l'identité palestinienne. Le premier geste politique des réfugiés, dès 1948, a été celui de conservation de la mémoire des villages détruits, des noms de lieux disparus, des structures familiales et claniques, de la revendication nationale au retour.

Cette réappropriation s'est manifestée d'abord par des déplacements spontanés de Palestiniens d'un camp à un autre, cherchant à reformer les liens communautaires brisés par l'exil. Ainsi, le camp de Bourj el-Barajneh, au Liban, s'est constitué autour d'une grande famille ; le camp de Neirab en Syrie accueille majoritairement des réfugiés originaires du nord de la Palestine – les noms de famille y sont reconnaissables, porteurs d'une géographie palestinienne effacée mais mémorisée. Le lieu vide, le *no man's land* que représentait initialement le périmètre du camp s'est progressivement rempli de significations. Les camps sont devenus des espaces profondément marqués par les revendications nationales et le refus de l'oubli. Contrairement à ce qu'espéraient les planificateurs israéliens, les camps ont assuré la transmission mémorielle et politique. Ils ont permis la re-crédation d'une « Palestine errante », sans territoire, mais qui maintient vivante son historicité.

---

1. *Ibid.*, p. 241-244.